



FEUILLE COMMUNALE N° 5 - juin-juillet 2008

TRAVAUX DE VOIRIES

Les travaux d'entretien extraordinaire de la **rue du parc résidentiel "Le Bosquet"** ont été attribués à la SPRL René PIRLOT & Fils de Virelles. Ces travaux débuteront le 17 juin 2008 pour une durée de 15 jours ouvrables. La circulation sera interdite pendant les travaux, mais la "sortie de secours" restera ouverte pendant ce temps.

Les travaux d'enduisage de la **rue Crossart** et de la **rue de Grandriau** sont prévus les 5, 6 et 7 août 2008. Toute circulation y sera interdite pendant la durée des travaux.

Les travaux d'entretien extraordinaire de la **rue du Champ Colin**, partant de la place Albert Ier jusqu'au "Coq" ont été attribués à la SPRL René PIRLOT & Fils de Virelles. Ces travaux débuteront le 4 août 2008 pour une durée de 40 jours ouvrables.

NOCES D'OR ET DE DIAMANT

Plusieurs couples jubilaires cette année encore dans notre entité, preuve de la bonne santé et du dynamisme de nos aînés. Comme d'habitude, l'Administration communale les fêtera collectivement :

A Erpion, le 21 juillet 2008 :

BOUILLOT Jean et NICOLAS Noëlle - le 6 septembre 1958

A Froidchapelle, le 4 août 2008 (lundi de la ducasse) :

FROMOND Marcel et DEGOUIS Laure - le 11 septembre 1948

HUART Michel et RARY Laure - le 26 avril 1958

SCIEUR Gilbert et JACQUET Monique - le 2 août 1958

DISSEGNA Pietro et STURBOIS Jeannine - le 9 août 1958

Félicitations et longue vie à toutes et à tous !

Les couples mariés en 1958 ou 1948, voire en 1943, non repris ci-avant sont invités à se faire connaître à l'Administration communale (060/45 91 41 - Mme AELGOET, secrétaire communale).

TELEVIE A FROIDCHAPELLE

Le Comité des Anciens Elèves de l'Ecole Saint-Hubert a le plaisir de vous annoncer le résultat de ses actions des 10 février et 29 et 30 mars derniers.

Grâce à vous, qui les avez soutenu de n'importe quelle manière, il a versé au Fonds de la Recherche contre le Cancer (F.N.R.S.) la somme de **18.292 €**.

Le comité vous remercie de tout cœur et espère pouvoir encore compter sur votre participation au Télévie 2009.

NATURA 2000

Le programme Natura 2000 vise la sauvegarde du patrimoine naturel à l'échelle européenne.

Dans ce cadre, de nombreux sites en Région wallonne ont été désignés "zone Natura 2000" pour la richesse de leur biodiversité.

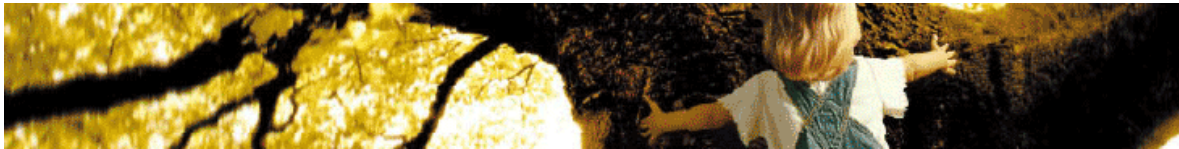
Si vous êtes propriétaire de terrains, vous pouvez vérifier si vos parcelles sont reprises comme "zone Natura 2000" en contactant la Division de la Nature et des Forêts ou en visitant son site internet www.foretprivee.be ou celui de la Région wallonne <http://environnement.wallonie.be/cartodnf/>.

Renseignements :

Ministère de la Région wallonne - Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement - Division de la Nature et des Forêts - Direction de Mons - Cantonnement de Chimay - chaussée de Couvin 72 - 6460 Chimay - tél. : 060/21 02 60 - fax : 21 02 70 - e-mail : A.Barjasse@mrw.wallonie.be ou cantonnement.chimay@mrw.wallonie.be.

ENQUETES PUBLIQUES

Consultation publique sur l'avant-projet de plan fédéral de développement durable 2009-2012



Du 1er mai au 30 juin 2008, la population est invitée à réagir à l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable 2009-2012.

Le but de cette consultation est d'améliorer cet avant-projet de plan. La Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD) examinera toutes les remarques que vous ferez et rédigera le projet de plan en conséquence. A la mi-septembre, le gouvernement fédéral fixera enfin le plan définitif.

Un formulaire de réaction est disponible en version papier au service cadre de vie de votre commune (060/45 91 42). Vous n'êtes bien entendu pas obligé de répondre à toutes les questions de ce formulaire et vous pouvez également y ajouter des annexes. Le CIDD vous demande néanmoins de mentionner clairement dans chaque cas à quel alinéa de l'avant-projet de plan vos remarques se réfèrent.

Si vous mentionnez vos coordonnées, vous pourrez ensuite être tenus au courant de l'évolution du plan et des autres activités de l'autorité fédérale en rapport avec le développement durable. En communiquant votre profil, vous fournissez également des informations qui permettront au CIDD d'améliorer la communication à l'avenir. Le Service public fédéral de Programmation Développement durable (WTC III, Boulevard Simon Bolivar, 30 boîte 12, 1000 Bruxelles) conservera vos données dans un fichier. Vous avez le droit d'en prendre connaissance, de demander leur modification ou leur effacement (loi du 8 décembre 1992).

Si vous disposez d'une connexion internet, il est recommandé de faire part de vos réactions via le site www.plan2009.be plutôt que par voie postale. De la sorte, le traitement de vos remarques se verra facilité.

Si vous préférez utiliser le formulaire papier, ce dernier est à envoyer pour le 30 juin 2008 à la Boîte postale 10009, 1000 Bruxelles City 2.

Le CIDD vous remercie d'avance pour votre intérêt et votre participation.



Plan opérationnel wallon dans le cadre du Fonds européen pour la pêche

En date du 25 octobre 2007, le Gouvernement wallon a approuvé le Plan opérationnel wallon établi dans le cadre du Fonds européen pour la Pêche.

En application de la législation communautaire relative à l'évaluation de certains plans et programmes sur l'environnement (directive 2001/42/CE), ce Plan opérationnel doit faire l'objet d'une évaluation environnementale et, à cet effet, il a été décidé que le rapport d'évaluation sera rédigé par chacun des Gouvernements régionaux et fédéral pour les parties du plan qui le concerne, pour être ensuite intégré dans un seul et même rapport qui sera présenté à la Commission européenne.

A la demande de la Direction des Cours d'Eau non navigables de la Division de l'Eau (Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, avenue Prince de Liège 15 à 5100 Namur), l'Administration communale informe le public que l'évaluation stratégique environnementale menée pour la partie wallonne du Plan opérationnel peut être consultée pendant 30 jours du 27 mai 2008 au 27 juin 2008 au service cadre de vie de l'Administration communale, place Albert Ier 38, 6440 Froidchapelle.

Le dossier peut y être consulté tous les jours ouvrables de 8 h à 12 h ainsi que le lundi et le mercredi de 13 h à 16 h ainsi que les samedis 7 juin et 21 juin de 9 h à 11 h. Le dossier peut également être consulté les mardis 10 juin et 24 juin après 16 h 30 pour autant qu'un rendez-vous ait été pris au moins 24 heures à l'avance auprès du conseiller en environnement au 060/45 91 42.

Les personnes qui auraient des observations à présenter au sujet de cette demande sont invitées à les adresser :

- par écrit (courrier ordinaire) au Collège communal, place Albert Ier 38 à 6440 Froidchapelle;
- par écrit (courrier ordinaire) au conseiller en environnement à la même adresse;
- par télécopie au 060/41 21 45;
- par courrier électronique à l'adresse dominique.delferiere@publilink.be;
- verbalement auprès du conseiller en environnement;

et ce, avant le 27 juin 2008.



DIXIEME ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION D'AARHUS

Vous avez des droits environnementaux : faites-en usage !

Actuellement le thème de l'environnement est un sujet brûlant ; il est indispensable d'être bien informé. Grâce à la Convention d'Aarhus, chaque citoyen a le droit de demander de l'information environnementale auprès des autorités et de donner son avis sur des plans ou projets liés à l'environnement.

Ce 25 juin 2008, cette convention fête son dixième anniversaire. Les autorités belges s'associent à cette célébration en veillant à ce que tous les citoyens puissent effectivement exercer ces droits et en les informant toujours plus sur les outils mis à leur disposition. Au citoyen maintenant de les utiliser au mieux !

La Convention d'Aarhus porte le nom de la petite ville danoise où elle a été signée le 25 juin 1998 par 39 pays ainsi que par la Communauté européenne. Elle est entrée en vigueur en Belgique en 2003. Tant l'Etat fédéral que les Régions ont transposé les dispositions de cette convention en lois, décrets et ordonnances.

Concrètement, la Convention d'Aarhus accorde à chacun et chacune le droit à :

l'accès à l'information environnementale

En pratique, ceci signifie par exemple que chaque citoyen peut demander librement une copie du plan national climat ou d'un permis d'environnement auprès des autorités. Si l'autorité interrogée ne dispose pas de l'information demandée, elle doit transférer la demande à l'autorité qui la possède. L'autorité peut refuser de rendre publiques certaines informations, par exemple pour des raisons de confidentialité commerciale ou de bonne marche de la justice, mais uniquement en justifiant clairement ce refus.

Différents **services et guichets d'information** sont à la disposition du citoyen (voir les coordonnées des contacts ci-dessous). En outre, les autorités, fédérale et régionales, diffusent un maximum d'informations relatives à l'environnement (la législation, les plans, les autorisations...) sur leurs **sites web** et produisent de nombreuses brochures pour le grand public.

la participation au processus décisionnel sur l'environnement

De la qualité de l'air jusqu'aux effets environnementaux d'un lotissement : les autorités demandent aux citoyens leur avis sur des plans, programmes et projets en matière d'environnement, via des **consultations publiques**. Les remarques du citoyen sont prises en compte, aussi largement que possible, dans l'élaboration de ces documents.

l'accès à la justice en matière d'environnement

En outre, le citoyen peut **effectuer un recours** lorsqu'il estime que sa demande d'information n'a pas correctement été traitée par l'autorité ; s'il constate des irrégularités dans le cadre d'une consultation publique ou encore si des conflits surgissent en matière d'environnement.


Plus d'informations sur la Convention d'Aarhus :


De plus amples informations sur ces droits sont disponibles sur le **site portail national** www.aarhus.be, qui présente la Convention d'Aarhus et sa mise en oeuvre en Belgique. Créé en 2006, ce site a remporté, en 2007 un prix de la Commission Economique pour l'Europe des Nations unies (NU-CEE), soulignant le caractère pionnier du projet.

Un **dépliant** sur l'accès à l'information environnementale (*L'environnement vous pose question ? Demandez, on vous répondra !*) est également disponible auprès de chaque maison communale et chaque bibliothèque.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à Mieke VAN DE VELDE du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement - Direction générale Environnement (tél. : 02/524 96 19 - mail : mieke.vandevelde@health.fgov.be).

Coordonnées des services d'information :

 **l'Etat fédéral :**
Guichet d'information Environnement SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement - Direction générale Environnement - Place Victor Horta 40 - boîte 10 - 1060 Bruxelles - Tél. : 02/524 95 26 - Fax : 02/524 95 27 - E-mail : info_environment@health.fgov.be - site web : www.health.fgov.be

 **la Région wallonne :**
Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement - Avenue Prince de Liège 15 - 5100 Namur - Tél. : 081/33 50 50 - Fax : 081/33 51 22 - E-mail : DGRNE@mrw.wallonie.be - site web : <http://environnement.wallonie.be>

COLLECTE SÉLECTIVE DES MÉDICAMENTS PÉRIMÉS NON UTILISÉS

Les médicaments périmés et non utilisés n'ont pas leur place dans votre armoire à pharmacie. Leur consommation peut nuire à votre santé. Il est donc préférable de les éliminer après leur date de péremption. Mais pour votre sécurité et celle des autres personnes qui pourraient être en contact avec des médicaments périmés et non utilisés, vous ne pouvez pas les jeter de n'importe quelle manière. C'est pourquoi il est important que vous sépariez ces médicaments des autres déchets ménagers.

En collaboration avec la Région wallonne, le secteur pharmaceutique a élaboré une solution : tous les pharmaciens offrent la possibilité de ramener les médicaments périmés et non utilisés dans leur officine.

A partir du 1^{er} juillet 2008, les médicaments périmés et non utilisés ne pourront plus être déposés dans votre parc à conteneurs. C'est en effet votre pharmacien qui en assurera désormais la collecte.

Vous pouvez consulter notre site internet www.intersud.be, qui vous donne de plus amples informations sur ce sujet.

NOUVELLES DU PCDN

Procès-verbal de la réunion du PCDN du 2 juin 2008

- Concours de dessins "logo du PCDN" : présentation du dessin gagnant et approbation du logo
- Panneaux didactiques des arbres remarquables : présentation des illustrations et de la fiche d'identité
- Charte du PCDN : présentation des 12 fiches élaborées
- Signature de la charte du PCDN : fixation de la date (18 octobre 2008) ainsi que de l'endroit (maison de village de Vergnies, en même temps que l'exposition "Les anciens métiers à Vergnies" organisée par le Comité Confrérie) et élaboration du programme (exposants, réhabilitation d'un sentier, inauguration des panneaux "arbres remarquables")

- Prochaine réunion du PCDN le **mercredi 3 septembre 2008 à 19 h 30** à la salle du conseil. Invitation cordiale à tous !

Le logo du PCDN

Une des fiches-projets du PCDN consistait à réaliser un logo, le logo du PCDN, qui accompagnera tous les documents (courriers, affiches, dépliants...) qui seront édités par le secrétariat du PCDN au cours des prochaines années.

L'idée des membres était de confier la création du logo aux enfants, afin de les intégrer aux projets du PCDN et les sensibiliser aux actions futures de ses membres ainsi qu'à l'environnement en général.

Les classes de 5^e et 6^e années primaires des 4 écoles de l'entité ont été officiellement contactées. Trois écoles ont participé : l'école libre de Froidchapelle, l'école du Crochet et l'école communale de Boussu-lez-Walcourt.

Dans le cadre de leur cours d'éveil, les élèves ont donc chacun réalisé, en classe, un dessin. Le dessin devait être simple et unique, devait évoquer un élément de notre environnement naturel local (un animal, une plante). Enfin, le dessin devait être facilement reproductible et identifiable.

La quarantaine de dessins réalisés ont été exposés (anonymement) dans les locaux de l'administration communale pendant une semaine de mai, et les membres du PCDN ont été invité à choisir leur préféré.

C'est un dessin - simple mais éloquent - représentant le globe terrestre avec un arbre et le soleil qui a récolté le plus de suffrages. Bravo donc à Justine MANGIAVACCHI, de l'école libre de Froidchapelle, qui a remporté le 1^{er} prix et a permis à sa classe de participer, début juin, à une journée d'animations nature à l'Aquascope de Virelles.

Le second prix, également remporté par l'école libre, représentait un tournesol. Thomas PUISSANT, conseiller en environnement au GAL de la Botte et animateur actif du PCDN, trouvait intéressant de fusionner les deux dessins et a donc proposé le logo définitif à l'approbation des membres du PCDN.



Comme prévu, les autres écoles participantes ont eu droit à un lot de consolation : les élèves de 5^e et 6^e de l'école du Crochet visiteront la Grange aux Papillons le 25 juin au matin tandis que ceux de Boussu-lez-Walcourt participeront à une activité à l'Espace Nature de Sivry la matinée du même jour.

Bravo et merci à tous les élèves !

Signature de la charte du PCDN

Une première journée festive marquera la naissance du PCDN froidchapellois à l'occasion de la signature officielle de la "Charte PCDN" le samedi 18 octobre 2008.

Pour comprendre ce qu'est cette fameuse "charte" ou contrat, un petit rappel des différentes étapes du PCDN s'impose.

L'élément de base d'un PCDN, c'est le partenariat de tous les acteurs concernés par la biodiversité de leur commune. Se rassemblent ainsi autour de la table des négociations : responsables communaux, naturalistes, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, responsables touristiques, industriels... Chacun avec ses compétences, ses attentes et ses contraintes. Tous ensemble, pour échanger des points de vue et élaborer un programme commun d'actions en faveur de la biodiversité.

Actuellement, peu de personnes s'opposent au fait qu'il faille préserver la nature et la biodiversité. Mettre les interlocuteurs autour d'une même table ne pose guère de problèmes. Par contre, qu'ils collaborent et négocient leurs points de vue posent plus de difficultés.

Etat des lieux

Parallèlement à la constitution du partenariat, un inventaire du patrimoine naturel et paysager communal est entrepris par un bureau d'étude désigné par la commune qui reçoit un subside de ± 14.850 € de la Région wallonne. Le bureau d'étude est tenu de suivre un cahier des charges dont les fondements scientifiques ont été détaillés dans *Pourquoi et comment faire un état des lieux du patrimoine naturel de sa commune ?*, un dossier technique publié par la Région wallonne. L'ensemble des biotopes qui constituent le réseau écologique est ainsi cartographié : aussi bien les zones les plus riches en biodiversité (réserves naturelles...) que les zones où la nature et l'homme se côtoient (la nature ordinaire). La carte et le dossier qui l'accompagne sont des éléments essentiels pour guider les choix. Les agriculteurs, par exemple, sont parfois réticents à l'idée de garder des bords de route non fauchés. Dans ce cas, la carte permet de définir des priorités dans les actions à entreprendre.

En ce qui concerne Froidchapelle, l'*Etude du Réseau écologique et l'Evaluation paysagère de la Commune de Froidchapelle* ont été réalisées il y a quelques années déjà par le Laboratoire d'Ecologie des Prairies de l'U.C.L.

Pratiquement, les partenaires se répartissent en différents groupes de travail thématiques selon leurs centres d'intérêts. Il peut y avoir, par exemple, des groupes de travail haies, forêts, cours d'eau, friches industrielles, bords de routes, combles et clochers... Les propositions de chacun, et celles contenues dans l'étude du patrimoine naturel (point de vue extérieur de l'écologue), sont discutées afin d'élaborer des projets susceptibles d'être repris dans le plan. Si nécessaire, des personnes ressources extérieures peuvent apporter leur collaboration.

Lors des 3 réunions (26 février, 15 avril et 2 juin 2008) qui se sont tenues cette année depuis la relance du PCDN de Froidchapelle, les différents participants se sont réunis en 4 groupes de travail : arbres et végétaux, faune et flore, promotion et sensibilisation, eau.

Une petite vingtaine de fiches-projets ont été élaborées pour les années à venir : réalisation de panneaux didactiques relatifs aux arbres remarquables, distribution de kits de coccinelles, concours de création du logo du PCDN, élargissement de la liste des arbres remarquables, réhabilitation des jardins/potagers et des légumes anciens, abeilles, plantations dans les espaces publics, plantations le long des sentiers, opération talus-prés-pelouses fleuris, "reverdurisation" des cimetières et maintien de zones-refuges pour les petits animaux, valorisation et création de vergers traditionnels de variétés anciennes, protection des berges, batraciens, information sur les plantes invasives, information sur les comportements au potager, opération nichoirs/mangeoires, prime communale pour l'intégration paysagère des bâtiments repris comme "points rouges" sur la carte des contraintes de l'entité...

L'objectif est de pouvoir réaliser quatre ou cinq projets chaque année.

Pour 2008, quatre premières fiches-projets ont été approuvées par le collège communal et sont soit réalisées soit en cours d'élaboration:

- la réalisation de panneaux didactiques sur nos arbres remarquables;
- la création du logo du PCDN;
- la distribution de kits de coccinelles lors des journées de l'arbre;
- l'élargissement de la liste des arbres remarquables.

Le coût global de ces actions a été évalué à 7.500 €, mais une demande de subvention de 5.000 € a été introduite auprès du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.

Sous contrat

Les propositions concrètes d'actions qui émanent des différents groupes sont ensuite synthétisées en comité de gestion. Celui-ci examine la cohérence de l'ensemble des suggestions et élabore une version provisoire du plan qui sera soumis à la concertation des habitants de la commune.

En tenant compte des dernières remarques émises, la version finale du plan est ensuite soumise à l'approbation des mandataires communaux gage de la concrétisation future du plan. Enfin, la commune et ses partenaires signent le contrat communal de développement de la nature, par lequel ils s'engagent à réaliser les propositions du PCDN. Il s'agit d'un contrat moral et symbolique que les partenaires signent, librement et spontanément, entre eux et vis-à-vis de la Région wallonne

Cette dernière étape, après l'enquête publique qui sera ouverte prochainement et l'approbation par le conseil communal, se déroulera donc le samedi 18 octobre 2008 à la maison de village de Vergnies.

Outre la signature officielle par les autorités communales et les représentants de la Région wallonne, différentes activités sur le thème de l'environnement seront organisées lors de cette journée.

Le programme est évidemment en cours d'élaboration, mais on peut d'ores et déjà dire que différents acteurs de la protection et de la promotion de la nature seront présents.

Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour lancer un appel à toute personne ou association ayant un rapport étroit avec l'environnement et qui serait intéressée de participer à cette journée par la tenue d'un stand de promotion et/ou la présentation d'un exposé sur un thème particulier. Vous êtes les bienvenues ! N'hésitez pas à prendre contact avec notre service cadre de vie au 060/45 91 42 (M. Dominique DELFERIERE) ou 060/45 91 43 (Mme Mélanie LECOQ) ou encore avec le GAL de la Botte au 060/41 14 07 (M. Thomas PUISSANT).

C'est à cette occasion aussi que les premiers panneaux des arbres remarquables de notre entité seront inaugurés.

Parallèlement à cette journée "nature", vous pourrez visiter tout le week-end, à la salle "Nos Loisirs", l'exposition "Les anciens métiers à Vergnies", organisée par le Comité Confrérie. Renseignements : Thierry VINOIS (060/45 66 47) et Thierry HULHOVEN (060/51 41 22).

Enfin, dans le cadre de cette journée, l'administration communale, en collaboration avec les acteurs du PCDN, a souhaité participer à l'action "Rendez-vous sur les sentiers".



"Rendez-vous sur les sentiers"

De nombreux citoyens voudraient voir remis à l'honneur les chemins et sentiers de leur commune. La raison ? Un regain d'intérêt pour les balades et randonnées (à pied, à vélo, à cheval...), les déplacements doux au quotidien, la découverte du patrimoine, le respect de l'environnement... et une offre trop souvent insuffisante de petites voies appropriées.

L'action "Rendez-vous sur les sentiers" propose aux citoyens d'organiser la réhabilitation d'un chemin ou d'un sentier de leur entité lors du week-end des 18 et 19 octobre 2008 et/ou d'organiser la plantation d'arbres et de haies le long des petites voies publiques dans le cadre de la semaine de l'arbre. Ces actions seront médiatisées dans le but d'attirer l'attention de tous sur les multiples intérêts du maintien des chemins et des sentiers, mais aussi sur les menaces qui pèsent sur ceux-ci.

Ce projet offre l'occasion aux citoyens, avec le soutien de Sentiers.be, de s'investir concrètement en faveur de l'environnement, de la qualité de vie dans leur commune et d'un développement durable des loisirs, du tourisme et de la mobilité douce. Autant de valeurs qui leur tiennent à cœur. C'est aussi l'occasion pour les communes et leurs habitants, de se rencontrer autour d'un projet concret et de créer une synergie positive autour des chemins et sentiers.

Le projet "Rendez-vous sur les sentiers" est ouvert aux associations, comités, clubs de marches, mouvements de jeunesse, syndicats d'initiative, maisons et offices du tourisme, citoyens...

A l'occasion de cette action 2008, deux sentiers ont été choisis à Vergnies. Gageons que d'autres sentiers de notre commune seront réhabilités dans la foulée.

Que les bénévoles qui sont intéressés par cette action bloquent déjà la date du 18 octobre 2008. Nous les invitons à prendre un premier contact avec le service cadre de vie au 060/45 91 42 ou 060/45 91 43.

Un site absolument indispensable à visiter (vous saurez tout tout tout sur les sentiers : leur histoire, leur statut, comment les réhabiliter...) : www.sentiers.be.



Le sentier 92 à Froidchapelle, au centre du village (rue du Pont Alsort), avec, à chaque extrémité pavée, un "arbre remarquable" (un tilleul et un hêtre).

S'y trouve aussi un tourniquet ainsi que la célèbre potale Saint-Jacques dite aussi "Canivet".

L'histoire veut que Jan Canivet, en revenant d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle par ce sentier serait mort de fatigue et d'émotion en retrouvant sa demeure, actuellement le n° 4 de la rue du Pont Alsort.

La potale, qui date de 1672, est aussi la plus ancienne du village.

Sus aux plantes invasives !

Une des fiches-projets du PCDN concerne la sensibilisation de la population à la lutte contre les plantes invasives.

Le 3 juin dernier, les animateurs de notre PCDN (Mélanie, Dominique et Thomas), ont participé, avec quelques dizaines d'agents communaux, régionaux ou de membres de PCDN, à une journée de réflexion sur le thème des plantes invasives organisée par la Division de la Nature des Forêts à Viroinval.

Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Berce du Caucase... Sous ces noms enchanteurs se cachent malheureusement de véritables fléaux environnementaux qui sont en train d'envahir nos berges, bords de routes, talus, lisières forestières et jardins au détriment de toutes nos espèces indigènes, et ce, le plus souvent à une vitesse effarante.

Nous reviendrons dans une prochaine feuille communale sur l'origine de ces différentes espèces ainsi que sur leur impact environnemental et sur les moyens de lutte qui commencent à se mettre en place.

Vous pouvez d'ores et déjà informer notre service cadre de vie (060/45 91 42 ou 43) des endroits où ces différentes espèces pullulent si vous en rencontrez au gré de vos promenades.

La Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Région wallonne a édité un fort intéressant *Guide de reconnaissance des principales plantes invasives le long des cours d'eau et plans d'eau en Région wallonne*. Ce document est téléchargeable à partir du site de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux : <http://www.fsaqx.ac.be/ec/gestioninvasives/pages/Utilitaires.htm>.



Du changement dans l'enseignement secondaire : le 1^{er} degré différencié

Jusqu'à présent, les élèves qui sortaient du primaire sans le CEB (Certificat d'Études de Base) entamaient leurs études secondaires par une classe d'accueil (1^{ère} B), qui les orientait le plus souvent vers une deuxième professionnelle. Le 17 décembre 2007, le Parlement de la Communauté française a adopté un décret organisant le premier degré différencié.

Concrètement, qu'est ce qui va changer ?

On ne parlera plus de "1^{ère} accueil" et de "2^e professionnelle" mais bien de 1^{ère} et 2^e différenciée. La mesure entrera en vigueur à la rentrée académique 2008, avec une phase de transition pour la 2^e professionnelle, appelée à se transformer en 2^e différenciée en 2009. Rien ne change au niveau de l'organisation des années communes et complémentaires.

Pourquoi un premier degré différencié ?

L'ambition est d'éviter que des élèves éprouvant des difficultés ne glissent trop rapidement dans l'enseignement professionnel, sans avoir fait un réel choix positif. L'objectif est aussi de "tirer vers le haut" le maximum d'élèves en difficultés pour qu'ils rejoignent ultérieurement le parcours normal de l'enseignement secondaire.

Nouvelle organisation du premier degré

L'élève qui a obtenu son CEB s'inscrira en 1^{ère} année commune.

En fin de 1^{ère}, soit il réussit avec fruit et entre en 2^e année commune, soit il ne maîtrise pas les compétences de la 1^{ère} commune, et une année complémentaire pourra lui être proposée. Cette année complémentaire s'intercale entre la 1^{ère} et la 2^e.

L'élève qui n'a pas obtenu le CEB s'inscrira directement dans un parcours différencié, parcours plus adapté aux enfants ne maîtrisant pas les savoirs de base à la sortie du primaire, avec des classes de petite taille.

A la fin de la 1^{ère} différenciée :

- L'élève obtient son CEB, il rejoint
 - ☞ soit la 1^{ère} commune
 - ☞ soit l'année complémentaire organisée entre la 1^{ère} et la 2^e année

- L'élève n'obtient pas son CEB; il passe alors en 2^e différenciée.

A la fin de la 2^e différenciée :

- L'élève obtient son CEB, il rejoint
 - ☞ soit la 2^e commune
 - ☞ soit l'année complémentaire organisée entre la 2^e et la 3^e
 - ☞ soit une 3^e année définie par le conseil de classe

(Dans ces 2 derniers cas, l'âge de l'élève est pris en compte, c.-à-d. s'il atteint ou non 16 ans au 31/12 de l'année concernée).

- L'élève n'obtient pas son CEB, il rejoint
 - ☞ soit un autre type d'enseignement
 - ☞ soit une nouvelle année complémentaire

La classe ADO ou 3^{ème} année de Différenciation et d'Orientation

Le décret organisant le premier degré différencié a également prévu pour les établissements d'organiser une année spécifique de différenciation et d'orientation au sein du deuxième degré. Cette année doit aider l'élève à acquérir la maîtrise des compétences visées à la troisième étape du continuum pédagogique et à élaborer, en collaboration avec le centre PMS, un projet personnel lui permettant de poursuivre sa scolarité.

LE NOUVEAU REGIME DES INFRACTIONS URBANISTIQUES

Prolongation du délai de régularisation

A l'initiative de Monsieur André ANTOINE, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, le décret relatif aux infractions et sanctions en matière d'urbanisme a été adopté par le Gouvernement wallon le 24/05/2007 et publié au Moniteur belge le 18/06/2007.

Le but de ce décret est de protéger le cadre de vie en changeant les mentalités **afin que le respect des prescriptions urbanistiques constitue la règle et non l'exception**. Il vise à lutter contre un certain sentiment d'impunité en matière d'infraction urbanistique en assurant une sanction et/ou une réparation des infractions urbanistiques constatées, et ce, dans un objectif d'**égalité des citoyens** devant la loi.

Les infractions les plus courantes sont la construction sans permis d'urbanisme ou de lotir ou sans déclaration urbanistique, le non-respect du permis octroyé, le maintien des travaux exécutés sans permis ou encore le non-respect des dispositions relatives à l'affichage.

Le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (le CWATUP) prévoit pour le contrevenant des sanctions allant de 8 jours à 3 mois d'emprisonnement et de 2,50 € à 7.500 € d'amende (15 jours à 6 mois d'emprisonnement et 50 à 15.000 € pour les professionnels). En outre, des mesures de réparation civile peuvent être imposées par le juge (article 155 du CWATUP).

Jusqu'à présent, la sanction était peu répandue, et la crédibilité des règles édictées en matière d'urbanisme était mise à mal, et ce, pour diverses raisons, notamment les pratiques du passé (permis non officiels), l'enchevêtrement des procédures pénales et administratives, la démotivation des parquets, le manque de moyens humains ou encore l'absence d'exécution forcée des jugements.

Le décret du 24 mai 2007 apporte des solutions en clarifiant les rôles de l'administration et des parquets et en améliorant la communication entre parquets et administration. Il étend aussi les possibilités de régularisation et prévoit un incitant financier au profit des communes.

Le Ministre, par décision du 24 mai 2006, avait déclaré que tous les jugements non exécutés devaient l'être d'une manière forcée. Une cellule en charge des exécutions forcées a d'ailleurs été créée au sein de la DGATLP (Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine). Les moyens humains ont été renforcés par l'engagement de 9 agents supplémentaires pour le territoire wallon, lesquels collaborent avec les agents communaux grâce à l'incitant financier.

Le Ministre a d'ailleurs invité les communes à adopter une politique nouvelle tranchant avec les pratiques du passé et impliquant la nécessité de prendre en compte les anciennes infractions et les permis non officiels.

Une tolérance sera observée pour certaines infractions urbanistiques à condition :

- que l'infraction soit antérieure au 28 juin 2007;
- **que l'infraction soit susceptible d'être régularisée;**
- que la démarche de régularisation soit initiée par le contrevenant;
- et la régularisation soit demandée **avant le 31 décembre 2009**.



Tout renseignement peut être obtenu auprès de votre service urbanisme au 060/45 91 42.

Article 1^{er}, § 1^{er} du CWATUP :

*"Le territoire de la Région wallonne est un **patrimoine commun** de ses habitants.*

*La Région et les autres autorités publiques, chacune dans le cadre de ses compétences et en coordination avec la Région, sont gestionnaires et garants de l'aménagement du territoire. Elles rencontrent de manière **durable** les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la **gestion qualitative** du cadre de vie, par l'**utilisation parcimonieuse** du sol et de ses ressources et par la **conservation** et le développement du **patrimoine culturel, naturel et paysager**."*

GRIPPE AVIAIRE – FIN DE LA PERIODE DE MIGRATION

Depuis le 1^{er} mai dernier, la période à risque élevé concernant l'introduction de la grippe aviaire s'est terminée en raison de la fin de la période de migration de printemps des oiseaux sauvages.

En pratique, les mesures d'application sont inchangées. Pour rappel :

- Concernant le confinement des volailles :
 - o aucun confinement n'est imposé aux volailles détenues par des amateurs;
 - o le confinement des volailles détenues par les professionnels dans les zones naturelles sensibles est obligatoire.
- Le nourrissage et l'abreuvement à l'intérieur ou de telle sorte que le contact avec les oiseaux sauvages soit impossible est obligatoire pour les oiseaux et volailles :
 - o des détenteurs, professionnels et amateurs, situés dans les zones naturelles sensibles;
 - o de tous les détenteurs professionnels du pays
- Les vendeurs particuliers peuvent vendre des oiseaux et volailles sur les marchés publics, à condition qu'il s'agisse de ventes occasionnelles et de leur propre production. De plus, ils peuvent participer aux autres rassemblements tels que les concours et expositions, avec ou sans vente ou échange d'animaux
- Sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les zones naturelles sensibles, il est exigé de tous les détenteurs de volailles, y compris les amateurs, de pouvoir réaliser le confinement des volailles endéans les 24 heures, dès que l'AFSCA impose cette mesure. Cela implique que chaque détenteur amateur doit vérifier qu'il peut réaliser cette obligation.

Le calme relatif des médias quant à la problématique de la grippe aviaire n'implique pas que la vigilance peut être relâchée. En effet, les développements des derniers mois en Suisse, en Russie et au Royaume-Uni montrent que le virus de la grippe aviaire persiste et circule en Europe. Un cas dans la faune sauvage belge peut donc survenir à n'importe quel moment. La notification des oiseaux morts à l'AFSCA, via la ligne Influenza (0800/99 777) selon des critères définis reste donc de première importance.

FROIDCHAPELLE : BEBE CHERCHE NOUNOU...

Quand les parents d'enfants en bas âge exercent leur profession, quand Maman travaille et/ou que Papa suit une formation professionnelle ou l'inverse, il faut trouver quelqu'un pour accueillir Bébé...

A Froidchapelle, l'ASBL Le Commun possible, service d'accueillantes conventionnées agréé par l'O.N.E., propose l'accueil de tout-petits chez des personnes dévouées, compétentes, formées et encadrées, qui travaillent à leur domicile.

A Froidchapelle : chez Mme SCAF-BOUDART, Mme LURKIN-DEVALLEE, Mme FROMENT, Mme DUFIEFS-GRANGAGNAGE, Mme MELLAERTS-HANSEL

A Vergnies : Mme WALBRECQ-GOESSENS

A Boussu-lez-Walcourt : Mme LAUVAUX-RINGUET

Grâce au subventionnement public, des avantages indéniables sont offerts : les tarifs sont fixés en fonction des revenus du ménage, les participations financières déductibles fiscalement et les horaires à la carte par rapport aux occupations et aux déplacements professionnels des parents.

Par ailleurs, le métier d'accueillante est en pleine expansion... Ces dernières années, cette profession tend à se développer car la société d'aujourd'hui a un crucial besoin de services aux personnes, qui doivent nécessairement être de qualité, accessibles, adaptés aux budgets des ménages et individualisés selon les demandes particulières de chacun. Enfin, il faut savoir aussi que le coût social de la création d'une place d'accueil chez une accueillante est 4 à 5 fois moins élevé que le coût social d'une même place en milieu d'accueil dit collectif, genre crèche ou maison d'enfants.

Pour devenir accueillante, la Miresem et le Forem organisent des formations en 4 mois avec stages en milieux d'accueil reconnus.

Les revenus de cette activité ne sont pas imposables, mais varient en fonction du nombre d'enfants et de présences; l'activité est cumulable avec le bénéfice d'une pension de survie ou une interruption de carrière, et accessible aux hommes également.

Alors, tenté(e) de vous occuper de tout-petits ? D'établir de nouvelles relations avec des familles voisines ? D'échanger des idées avec des collègues ? D'arrondir les fins de mois ? D'exercer un métier à domicile ? Accueillant ou accueillante d'enfants... Et pourquoi pas vous ?

Si vous souhaitez en savoir plus, devenir accueillante ou trouver une place d'accueil pour votre enfant (attention, il est important de réserver !), vous pouvez contacter :

Mme SEVRIN, assistante sociale-directrice - ASBL LE COMMUN POSSIBLE

0479/63 87 25 (permanences téléphoniques le mardi et le jeudi de 9 h à 10 h 30) - e-mail : commun.possible@skynet.be - skyblog : www.copo1983.skyblog.com

CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT D'AGENTS DE POLICE

Date limite d'inscription : 31 juillet 2008

Souhaitez vous travailler en tant qu'agent de police en Région wallonne ou dans la région de Bruxelles-Capitale ? A court terme, des emplois seront vacants dans de nombreux corps de police locale. Saisissez cette chance !

Conditions d'admission, procédure de sélection et d'engagement :

- Il n'y a pas d'exigence minimum de diplôme;
- Conditions d'admission : être de nationalité belge, être de bonne conduite et moeurs, sont une partie des conditions d'admission ; consultez la rubrique *Cadre opérationnel > Conditions d'admission* sur www.jobpol.be pour les connaître toutes;
- Epreuves de sélection : il y a quatre épreuves de sélection organisées en cascade : épreuve cognitive, tests psychotechniques et maîtrise du français), épreuve de personnalité, épreuve médicale et sportive, commission de sélection. Pour en connaître davantage, consultez la rubrique *Cadre opérationnel > Epreuves de sélection* sur www.jobpol.be;
- Formulaire d'inscription : disponible sur www.jobpol.be;
- Après réussite des épreuves de sélection, vous serez versé(e) dans la réserve de recrutement pour une durée de trois ans. Une fois dans la réserve, votre candidature sera transmise dans les zones de police de la région ou province susmentionnée qui engagent des agents de police. En parallèle, vous pouvez cependant contacter vous-même les différentes zones de police du pays afin d'y présenter votre candidature. Vous pouvez aussi régulièrement consulter la rubrique *Places vacantes* sur www.jobpol.be où se retrouvent les places ouvertes par les zones de police qui engagent des agents de police (ces places sont réservées aux lauréats des épreuves de sélection du cadre des agents de police).
- Une fois engagé par une zone de police, vous irez en tant qu'aspirant-agent suivre la formation de base d'une durée approximative de 4 mois après laquelle vous serez nommé(e) au grade d'agent de police;

Tâches de l'agent de police :

Avec leur compétence policière restreinte, les agents de police s'occupent principalement des missions de circulation et du respect des règlements communaux. En ce qui concerne la circulation, cela va du règlement du trafic à la constatation des accidents. L'agent de police peut aussi se voir utilisé dans des missions de sécurisation et de contact avec le public.

Promotion :

Après deux ans de service, l'agent de police peut participer aux épreuves de sélection du cadre de base en promotion interne pour autant qu'il ait le diplôme des humanités ou qu'il ait réussi l'épreuve de cadre. Cette épreuve est organisée en interne à la police et, une fois réussie, garde sa validité tout au long de la carrière.

L'épreuve de cadre permet à l'agent de police non détenteur des humanités de participer aux épreuves de sélection du cadre de base en promotion interne.

Après trois années de service, l'agent de police peut être promu au grade d'Inspecteur de police (cadre de base).

Traitement :

Voir www.jobpol.be.

QUELQUES ECHOS DES STAGES...

Communiqué d'OXYJEUNE



Hé oui, vos chères petites têtes blondes ont pu bénéficier de deux stages durant les vacances scolaires...



Stage de Carnaval du 4 au 8 février 2008

Ce stage avait pour thème "Le sport tout un art, l'art c'est du sport !" et a rencontré un vif succès. En effet, une cinquantaine d'enfants de l'entité de Froidchapelle ont répondu présents. Psychomotricité et création autour du carnaval ont réuni 18 petits âgés de 3 à 5 ans. Une vingtaine de moyens (6-9ans) se sont dépensés en multisports et ont créé leur propre livre ! Une initiation au fer forgé a rassemblé 9 adolescents, avec quel résultat... une sculpture "Monsieur Pattarsor" qui sera bientôt exposée dans le paysage froidchapellois.

Un stage réussi grâce à un travail en partenariat entre l'Administration communale, Promusport, Oxyjeune et le PPP.

Nous tenons à remercier les ouvriers communaux pour leur disponibilité et leur aide.



Stage de Pâques du 25 au 28 mars 2008

Pour ce stage organisé par l'A.M.O. Oxyjeune avec le soutien de l'Administration communale, une quarantaine d'enfants de l'entité de Froidchapelle se sont rassemblés autour d'un thème "Nature & découverte" :

- A la découverte du printemps au travers de jeux sensoriels, la réalisation d'un épouvantail et d'un "pot de fleurs" pour nos plus jeunes.
- De la prise de mesure à la décoration, les moyens ont réalisé leur nichoir tout au long de la semaine. Pour les après-midi, c'étaient grands jeux dans les bois, construction de cabane... malgré la pluie et sans perdre courage. Bravo à eux !
- Le matin, la mosaïque et le scrapbooking ont ravi les plus grands. Au programme des après-midi : observation de la nature, réalisations d'insectes agrandis.

AVIS AUX PARENTS : Suite aux stages, nous avons récupéré une caisse de vêtements perdus. N'hésitez pas à venir jeter un œil dans nos locaux : 116, Grand-Rue à Rance tous les jours entre 13 h et 17 h.

Armelle DELCOURT , Noémie AELGOET, Emilie MACQ - A.M.O. Oxyjeune - 060/41 22 53



CONCOURS PHOTOS/VIDEOS DE L'ETE

Du 20 juin au 20 septembre

Dès le 20 juin, une zone interactive sera proposée sur www.lacsdeleaudheure.be permettant aux internautes de :

- s'inscrire et participer au concours photos/vidéos en ligne de l'été en déposant/uploadant leur réalisation (photo avec un poids limité ou vidéo dans un format compatible) identifiable obligatoirement sur le site des Lacs de l'Eau d'Heure;
- venir voter pour les photos de leurs amis, connaissances... Chaque votant recevra alors automatiquement une réduction sur des activités des Lacs de l'Eau d'Heure.

Outre la prise en considération des votes du public, une sélection par un jury professionnel sera également opérée pour déterminer les gagnants.

De nombreux lots sont en jeu - valeur de plus de 8.000 € assurée.

Avis à tous : population locale, public fidèle de l'Eau d'Heure, mouvements de jeunes, plaines de vacances, fans de concours, amateurs de photographie, touristes en vacances sur le site ou dans la région (gîtes, chambres d'hôtes...).



GROUPE ECHANGE

Fin juin, l'ASBL Echange quittera la grange Gossec de Vergnies pour s'établir à Képha, place Albert Ier à Froidchapelle.

Les personnes concernées seront informées en temps voulu de la reprise des permanences.

Les activités du groupe reprendront le plus tôt possible.

Par la même occasion, Echange entreprendra la révision et donc la remise à jour de tous les dossiers des bénéficiaires.

En attendant cette reprise des permanences, si vous avez besoin d'un colis d'urgence vous pouvez contacter Etienne MARLIER, président de l'ASBL Echange, au 060/41 19 10. A ce même numéro vous pouvez également offrir vos services pour le déménagement.

Dans l'attente de vous voir nombreux

AGENDA

Samedi 28 juin : l'association Parkinson (antenne de Chimay) organise une information présentée par le Docteur PIROTTE sur tout ce qui concerne le patient confronté à cette maladie. Lieu de réunion : salle communale de Robechies (face à l'église) à 14 h. Renseignements auprès de Raymond REVELARD au 060/45 52 45 ou 0477/78 50 95.

Samedi 28 et dimanche 29 juin : 3^e édition du Belgian Open Skiff sur le lac de la Plate Taille. Renseignements : centre d'accueil de la Plate Taille au 071/50 92 92 ou www.lacsdeleaudheure.be ou www.sneh.be.

Samedi 28 et dimanche 29 juin : Festival musical d'Eté de l'Association musicale Froidchapelle-Boussu-lez-Walcourt. Samedi 28 à partir de 16 h à la salle des fêtes de Froidchapelle : concerts par l'Association musicale Froidchapelle-Boussu-lez-Walcourt, l'Harmonie royale d'Erquennes et l'Harmonie "L'Avenir" de Mettet.

Dimanche 29 : traditionnel dîner campagnard. Apéritif, jambon cuit au feu de bois, crudités, pâtes, pommes de terre, café et dessert... à volonté pour 12 €. Réservations au 060/41 20 35.

Dimanche 29 juin : marche des lacs de l'Eau d'Heure organisée par "Les Godasses de Fraire". 30-21-12-6-4 km. Départs à partir de 7 h (jusqu'à 15 h maximum pour les petites distances) de la salle "La Silène" à Silenrieux. Renseignements : centre d'accueil de la Plate Taille au 071/50 92 92 ou www.lacsdeleaudheure.be.

Samedi 5 et dimanche 6 juillet dès 15 h : grand prix du président organisé par "La Quille froidchapelloise" au local Saint-Antoine, rue de Virelles. Ouvert à tous !

Lundi 7 juillet à 20 h : conseil communal

Samedi 12 juillet : soirée tropicale à l'aquacentre. Ambiance Brazil. Orchestre et danse Salsa, Latino, Samba, Bossa-Nova. Cuisine brésilienne. Renseignements : aquacentre au 071/63 10 63 ou www.lacsdeleaudheure.be.

Mercredi 16 juillet à 14 h au home "L'Accueil", rue de la Station à Froidchapelle : jeu de cartes de l'Amicale des Pensionnés de Froidchapelle. Contacts : Jules MATHIEU (060/41 11 10) ou Simon PONSELET (060/41 13 52).

Du jeudi 17 au lundi 21 juillet : ducasse d'Erpion. Jeudi 17 à 18 h : tournoi de mini-foot. Vendredi 18 : soirée plein air. Samedi 19 à 13 h : tournoi de pétanque - soirée plein air. Dimanche 20 à 14 h : rallye apéro - soirée de clôture. Lundi 21 : noces d'or après la messe de 10 h 30 à la salle communautaire - à 11 h 30 : apéritif à la salle communautaire - à 12 h 30 : dîner de la ducasse - à 14 h : bal Oberbayern.

Dimanche 20 juillet : bal aux lampions et feu d'artifice sur la place du village de l'Eau d'Heure, à proximité de l'aquacentre. Orchestre de 6 musiciens et chanteurs de 20 h à 1 h. Barbecues divers. Renseignements : centre d'accueil de la Plate Taille au 071/50 92 92 ou www.lacsdeleaudheure.be.

Lundi 21 juillet : Fête nationale

Vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 juillet : ducasse de Vergnies. Vendredi 25 : soirée openair. Samedi 26 : brocante - soirée openair. Dimanche 27 : soirée années 80 - entrée gratuite.

Samedi 26 juillet : soirée espagnole sur la place du village de l'Eau d'Heure, à proximité de l'aquacentre. Orchestre typique. Démonstrations de danses et de flamenco. Paëlla géante. Renseignements : centre d'accueil de la Plate Taille au 071/50 92 92 ou www.lacsdeleaudheure.be.

Samedi 26 juillet dès 11 h : "11^e "8 heures par équipes" organisé par "La Quille froidchapelloise" en son local du Saint-Antoine, rue de Virelles. Inscriptions à 10 h. Petite restauration. Ouvert à tous !

Samedi 2 août : soirée berbère aux lacs de l'Eau d'Heure. Sous une véritable tente berbère, ambiance oasis, avec musiciens et danseuses. Mouton à la broche, dégustation de thé, narguilé. Dresseur de serpents et promenades en chameaux et/ou dromadaires. Renseignements : centre d'accueil de la Plate Taille au 071/50 92 92 ou www.lacsdeleaudheure.be.

Samedi 2 et dimanche 3 août : ducasse de Froidchapelle. Samedi 2 à 19 h : souper de la Jeunesse sous chapiteau près du hall omnisports - uniquement sur réservation jusqu'au 28 juillet auprès de Steve JAUQUET (0479/73 47 94), Mélissa GILBOUX (0477/31 89 42) ou Vanessa TENRET (0474/73 99 03).

Samedi 9 et dimanche 10 août : ducasse de Fourbechies.

Le dicton de juillet : Si le début de juillet est pluvieux, le restant du mois sera douteux.



Editeur responsable : Willy DECUIR - bourgmestre - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle

La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet www.froidchapelle.be, dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".

Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...

VENTE DE TERRAIN DU CPAS

Le CPAS de Froidchapelle met en vente un terrain (pâturage) situé à Vergnies, rue de Barbeçon, au lieu dit "Les Anes", cadastré 3^e division section A n° 32a et d'une contenance de 56 a 30 ca.

Offres en l'étude du notaire GLIBERT à Beaumont.

Libre d'occupation.

Pour tous renseignements : Geoffrey BORGNIET (060/51 01 22)

Permanences sociales : tous les lundis de 8 h 30 à 12 h, les mercredis de 8 h 30 à 10 h 30 et les vendredis de 8 h 30 à 10 h 30.

Les **permanences juridiques** du CPAS de Froidchapelle continuent à être assurées, dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83, par Maître Nadine SONNET, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux...

Pour une meilleure organisation, entre 13 h et 14 h, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable auprès de notre service social (060/51.01.20). Entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence sera libre. La **prochaine permanence aura lieu le mercredi 25 juin 2008 de 13 h à 15 h.**

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83 à Froidchapelle. Les prochaines permanences se tiendront le **mercredi 2 juillet 2008 de 13 h à 15 h et le mercredi 6 août 2008 de 13 h à 15 h.**

Guidance sociale énergétique : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité. Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.21)

Permanences allocations de chauffage : examen des demandes d'allocation de chauffage ("fonds mazout")

Rappel (date limite de facture au 30 avril 2008) :

Dans tous les cas, cette allocation est **limitée à 1.500 litres** par hiver (du 1^{er} septembre 2007 au **30 avril 2008**) par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS **dans les 60 jours de la livraison soit au plus tard le 30 juin 2008.**

Depuis le 22 mai, les demandes d'allocation de chauffage s'effectuent aux permanences sociales du CPAS (les lundi, mercredi et vendredi matin).

Plaine ou stage de vacances

Si vous éprouvez des difficultés financières, notre CPAS peut vous aider dans les frais de plaine ou de stage de vacances de vos enfants. Les demandes se font au service social du CPAS, qui effectuera une enquête sociale.

Paul BOUCHE
Président du CPAS